

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 25 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal	DEVIN René	CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly	PELLETIER Marcel	CABOS-VINCENT Pascale
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	PARIS Mélanie
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme OZANNE Amandine a été élue secrétaire.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, il est proposé d'observer un moment de recueillement pour les proches restés en Ukraine des familles ukrainiennes accueillies sur la commune.

## 1. Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022. Lors du conseil municipal, il avait été évoqué une permanence le mercredi après-midi des Restos du Cœur. Cette permanence est finalement déplacée au mardi matin.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## 2. Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

## 3. Compte administratif 2021 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence Monsieur Alain FOURNIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pascal LEGAY, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, lequel pouvant se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	965 164.32	1 450 073.76	2 112 195.88	1 861 086.57
Résultats reportés		1 975 350.13		213 656.83
<b>TOTAUX</b>	<b>965 164.32</b>	<b>3 425 423.89</b>	<b>2 112 195.88</b>	<b>2 075 743.00</b>

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications relatives au report, au résultat d'exécution de l'exercice et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 4. Affectation du résultat :

Au vu des résultats approuvés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'étudier les reports suivants pour le Budget Primitif 2022 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2021	484 909.44€
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	1 975 350.13€
Solde d'exécution de fonctionnement	2 460 259.57 €
Résultat d'investissement au 31/12/2021	- 251 109.31€
Résultat d'investissement antérieur reporté	213 656.83€
<b>Solde d'exécution d'investissement (D001)</b>	<b>-37 452.48€</b>
Solde des restes à réaliser	-451 615.00€
<b>Besoin de financement (R1068)</b>	<b>414 163.00€</b>
<b>Solde d'exécution de fonctionnement (R002)</b>	<b>2 046 097.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les reports suivants :

- D001 : solde d'exécution reporté en investissement : **-37 453.00 €**
- R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **414 163.00 €**
- R002 solde d'exécution reporté en fonctionnement : **2 046 097.00 €**

#### 5. Vote des taxes

En application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, la collectivité n'a plus le pouvoir du taux sur la taxe d'habitation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux comme suit pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 45% (19.64% +25.36%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.85%
- Contribution Foncière des Entreprises : 18.29%

#### 6. Vote des subventions

Le principe consiste à appliquer le taux d'inflation publié en mars 2022 aux montants 2021 ; celui-ci étant de 3,6%, les montants des subventions pour l'année 2022 sont proposés comme suit :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACPG CATM :	308 €	UNC AFN :	308 €
Souvenir Français :	83 €	École maternelle :	669 €
École primaire :	2 919 €	Fanfare municipale :	2 000 €
Comité des fêtes :	5 082 €	Feuilles d'Or :	509 €
Gymnastique Volontaire :	370 €	Amicale des sapeurs-pompiers :	574 €
La Feuillie Cycliste :	1 834 €	Judo :	348 €
Les Bad Girls	311 €	Tennis de table :	311 €
Agir avec Becquerel	500 €	Club de Pétanque	193 €
La Brèche	300 €		

Avec l'annulation du projet de l'association « Ensemble pour la médecine », l'aide exceptionnelle accordée lors du conseil municipal du 17 janvier 2022 n'a pas été versée.

Avec la sélection en quart de finale du championnat de France à Dinan de l'équipe de twirling bâton, l'association les Bad Girls a présenté une demande d'aide exceptionnelle afin de les soutenir pour les frais de déplacement et d'hébergement engendrés par ces bons résultats. En l'absence d'information sur les comptes, il est décidé que cette subvention exceptionnelle serait versée après production des comptes de l'association.

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales a mis en place une aide aux victimes de la guerre en Ukraine. Le conseil municipal estime que la commune en hébergeant une famille de 7 membres participe directement à l'aide au peuple ukrainien et n'approuve pas le versement d'une aide à ce fonds.

À ce titre, Monsieur le Maire tient à renouveler ses remerciements à tous les acteurs qui ont permis d'accueillir cette famille. Les titres de séjour provisoires ont été délivrés. Mme Cabos-Vincent dispense des cours de français aux adultes 2 fois par semaine.

## 7. Budget primitif 2022 :

Vu le projet de budget primitif 2022, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	3 445 000	1 398 903	3 370 000	1 884 939
Résultats reportés		2 046 097		37 452
<b>TOTAUX</b>	<b>3 445 000</b>	<b>3 445 000</b>	<b>3 370 000</b>	<b>3 370 000</b>

## 8. Bibliothèque - Bilan de fonctionnement :

A ce jour la bibliothèque compte 263 adhérents dont 167 Feuillois (plus de 10% de la population). 100 documents en moyenne empruntés par semaine. Dans l'ensemble, les retours sont positifs sur les locaux, le mobilier, les collections, les bibliothécaires et la gratuité du service. Concernant la terrasse, un aménagement avec tables et chaises pourrait être envisagé.

La bibliothèque est une bibliothèque de niveau 1, au même titre que les médiathèques de Gournay-en-Bray ou Neufchâtel-en-Bray. Cette définition de niveau 1 cumule 4 critères qui sont les suivants :

- Des horaires d'ouverture au public d'au moins 12 heures par semaine.
- Un personnel qualifié.
- Une surface de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant.
- Un crédit d'acquisition tous documents fixé à 2€/habitant soit 2 622€.

Les rencontres avec les établissements scolaires et l'EPHAD sont en cours. Des expositions sont programmées sur les abeilles, début juillet à mi-septembre puis sur les arbres remarquables de Seine-Maritime, de mi-novembre à mi-janvier, avec pourquoi pas une intervention de l'ONF.

Des animations comme « bébés lecteurs » (0-3 ans), cafés lecture où chaque intervenant pourrait parler d'un livre coup de cœur et le portage à domicile feront l'objet de la prochaine commission.

## 9. DECI – nouveau Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Dans le cadre d'un groupe de travail qui a réuni les associations représentatives des maires, le conseil départemental et le service départemental d'incendie et de secours, le Préfet a décidé d'assouplir les règles de défense incendie dont voici les principales évolutions :

- DECI dimensionnée sur la densité de construction des communes,
- Suppression des notions de zone urbaine, zone rurale et centre bourg,
- Généralisation à tout le territoire de la DECI à 400 m pour le risque faible,
- Augmentation de la surface de référence, le seuil du risque ordinaire passe de 250 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup> pour les habitations,
- Durée d'extinction pour le risque faible ramenée de 1h30 à 1 heure, autorisant un débit identique avec un volume d'eau (réserve) passant de 45 m<sup>3</sup> à 30 m<sup>3</sup>.

Cette révision qui sera notifiée par arrêté préfectoral prochainement permet de réduire d'une petite dizaine le nombre d'ouvrages et leur capacité et par conséquent l'enveloppe globale. Un nouveau diagnostic a été réalisé avec l'appui du SDIS, il reste des zones où le foncier pose problème. Monsieur le maire propose de réaliser 2 tranches de travaux, avec une 1<sup>ère</sup> tranche en 2022 comprenant 27 ouvrages.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet de DECI Tranche 1 pour un montant de 440 000€ HT et sollicite une aide auprès de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR).

#### **10. Prestataire de fourniture de repas cantine**

Par courrier en date du 15 février, l'entreprise Convivio, en charge de la fourniture des repas pour la cantine, signalait la hausse des matières premières et des prix alimentaires. Un calcul fait état d'une hausse de 9.8% sur les 12 derniers mois. Avec l'inflation s'ajoutent 2 variables : une pression sur les salaires et les conséquences de la crise sanitaire. La société propose une révision des tarifs à hauteur de 6.5% à compter du 1<sup>er</sup> avril. Cette hausse du tarif ne sera pas répercutée sur le budget des familles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la révision du tarif à hauteur de 6,5%.

#### **11. CCAS**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant pour la participation aux repas des aînés 2022 à 30 € pour les personnes de moins de 65 ans ou non domiciliés sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation à 30€.

#### **12. Commissions**

**a) Travaux :** La commission s'est réunie le 16 avril 2022. Le réaménagement des ateliers municipaux est en cours. Les entreprises pour les travaux électriques, de plomberie, de maçonnerie et menuiserie sont retenues. Il reste à trouver une entreprise pour la clôture.

Une nouvelle équipe doit intervenir pour la pose de la bâche du city stade. Il reste la peinture des pistes d'athlétisme et le gazon synthétique à installer. Le conseil municipal opte pour le système d'éclairage par suspension. L'alimentation électrique pose problème avec l'absence de regard au niveau des fourreaux. Les stores pour l'école primaire, la bibliothèque et le logement sont commandés.

Dans le cadre de la réhabilitation du foyer rural, un diagnostic structure a été réalisé. Il établit la charge acceptable en remplacement de la toiture actuelle ; celle-ci est bonne et peut supporter une isolation de 12 cm.

**b) Fleurissement :** La commission s'est réunie le 11 avril afin de choisir les plantations. Dans un souci de sécurisation, des jardinières seront installées sur le muret de l'office du tourisme.

**c) Jeunesse et sports :** La commission s'est réunie le 7 mars. La date du prochain forum des associations est arrêtée au 10 septembre, réparti entre Argueil le matin et La Feuillie l'après-midi ; il se

clôturera par une randonnée nocturne. Concernant les jeux extérieurs prévus au square Jacques Patin, il est privilégié pour installer 2 structures de jeux enfantins (jusqu'à 6 ans). Monsieur le Maire souhaiterait un visuel.

#### **d) Comptes rendus des écoles :**

**Maternelle :** 25 élèves de Petite Section sont attendus pour la rentrée 2023. Les capteurs de CO<sup>2</sup> ont été installés courant mars, pour un coût total de 1604.46 euros TTC pour les 2 écoles. Il est prévu de changer les jeux extérieurs devenus trop vétustes ; le sol est également à refaire.

Un partenariat a été lancé avec la bibliothèque municipale.

**Primaire :** 115 élèves étaient inscrits en janvier 2022. À la rentrée 2022, départ de 27 élèves de CM2 et arrivée de 26 élèves de CP. Depuis le mois de janvier, un contrat de service civique est recruté. L'école remercie la municipalité pour le don d'un montant de 545 euros suite à la vente des candélabres. Les enseignantes remercient également la municipalité pour la pose des volets.

### **13. SDE76**

Arques la Bataille, Eu et Gruchet le Valasse ont demandé courant 2021 leur adhésion au SDE76. Le comité syndical du 24 février 2022 a accepté, par délibération distinctes, chacune de ces demandes d'adhésion. Chaque demande d'adhésion doit maintenant être soumise, dans un délai de 3 mois, l'accord de chaque conseil municipal des communes membres. L'absence de délibération vaut avis défavorable. L'adhésion sera prise en compte uniquement si 2/3 des adhérents du SDE76 représentant la moitié des habitants ou la moitié des adhérents représentant 2/3 des habitants présentent une délibération favorable. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au SDE76 de ces 3 communes.

### **14. Personnel**

**a) Renouvellement de la convention de mise à disposition :** La convention passée avec la commune de La Hallotière relative à la mise à disposition de M. Xavier BIVILLE est caduque et doit être renouvelée. Les conditions de la mise à disposition restent inchangées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de M. BIVILLE Xavier.

### **15. Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Rallye Porte Normande souhaite organiser une course sur le hameau des Mazis les 22 et 23 octobre 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison des Magnolias « Le bazar de Bonnie » est louée pour un loyer mensuel de 200€, plus les frais d'électricité, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Concernant les Restos du Cœur, 17 familles sont inscrites (Feuilloises et extérieures).

Le litige avec le docteur TAHON est toujours d'actualité.

Différents problèmes de panneaux de signalisation ; actes de malveillance rue de l'Entre Deux Landes avec des panneaux à terre, absence de panneaux à l'impasse du Breuillet, et revoir les panneaux rue/route de la Plaine.

Refus d'éclairage du terrain de pétanque.

La demande d'éclairage public rue des Pétrimaux a été faite auprès du SDE76, la commune est en attente d'un retour.

Monsieur DUPIN souhaite remercier le conseil pour la subvention exceptionnelle accordée pour participer à l'achat d'un nouveau drapeau pour l'association des anciens combattants et souligne que contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, cette subvention n'a pas couvert la totalité des frais.

Madame AUVRAY évoque les grands axes de la réunion qui se tenait l'après-midi organisée par le PETR portant sur le SCoT.

Monsieur DEVIN informe le conseil qu'il souhaite prendre rendez-vous avec Mme VIRETTE, la cheffe de la Direction des Routes concernant la sécurisation de la rue du Vert Four.

Madame PARIS fait remarquer la mauvaise visibilité au stop de la route du Tronquay-Route Nationale. Monsieur COTTAR remarque aussi que le sens interdit de la Zone d'activités n'est pas forcément respecté.

La séance est levée à 23h30.